

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 7 juillet 2017

**2<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2017-7-2-7

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

Service Attractivité des Territoires

**SUBVENTION POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE DE LA NAVETTE DES  
CRETES 2017**

Résumé : Le présent rapport a pour objet :

- d'attribuer une subvention de 4 500 € au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour les actions d'information et de communication de la Navette des crêtes au titre de 2017,
- d'approuver la convention cadre de partenariat 2017 et d'autoriser le Président à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Economie lors de sa réunion du 16 juin 2017.

**I. La Navette des crêtes – Passeport pour la Grande Crête des Vosges**

La Navette des crêtes constitue un produit touristique d'ensemble combinant le transport en commun et la découverte des patrimoines des Vosges.

Elle a connu ces dernières années une fréquentation régulièrement en hausse avec, pour 2016, 7 152 voyageurs.

Elle vise à développer une offre de découverte du Massif des Vosges, en particulier de la Grande Crête des Vosges, pour le grand public mais également pour la clientèle touristique locale ou de séjour.

Pour cela, les territoires proposent des produits touristiques adaptés (balades pédestres, circuits ou VTT...) aux départs des arrêts de la navette sur la route des crêtes, dans un objectif de commercialisation.

Cette action s'inscrit pleinement dans un programme plus global de valorisation touristique de la route et des sentiers des crêtes conduit par le Parc Naturel Régional des Ballons des

Vosges (PNRBV) et destiné à créer une richesse économique pour les prestataires touristiques de la crête comme pour les vallées environnantes.

Ce projet, animé par le PNRBV, réunit en tant que partenaires et financeurs 12 intercommunalités, l'Etat (FNADT), la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin et a été présenté en Comité Interrégional de Programmation de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges le 22 juin dernier.

La navette circulera 10 jours, du 16 juillet au 27 août 2017, les dimanches et certains mercredis, soit aux dates suivantes : 16, 23, 26, 30 juillet et 2, 6, 9, 13, 20 et 27 août.

Le PNRBV est maître d'ouvrage de l'opération pour la communication et les lignes des mercredis et dimanches sur la route des crêtes. Il prend en charge l'organisation des lignes et de la navette touristique.

## II. La participation financière du Département du Haut-Rhin au dispositif

Le budget prévisionnel 2017 de la Navette des crêtes – Passeport pour la Grande Crête des Vosges s'élève à 95 233,29 € T.T.C.

Au titre de sa compétence tourisme, le Département du Haut-Rhin participera au financement des actions d'information et de communication qui comprennent :

- l'impression du passeport en 22 000 exemplaires ainsi que leur acheminement dans les offices de tourisme,
- l'impression de 500 affiches de promotion et également la livraison auprès des offices de tourisme,
- l'impression des affiches horaires en 177 exemplaires,
- la rédaction de textes de promotion ainsi que leur diffusion.

Le montant de ces actions est plafonné à 12 795,60 €, représentant 13,4 % du budget total, et sera financé comme suit :

<b>Financeurs</b>	<b>Clés de répartition (% du BP 2017)</b>	<b>Participation prévisionnelle (TTC)</b>
Région Grand Est	8,7	8 295,60
Département du Haut Rhin	4,7	4 500,00
<b>Total</b>	<b>13,4</b>	<b>12 795,60</b>

La participation financière du Département du Haut Rhin d'un montant de 4 500 € prendra la forme d'une subvention de fonctionnement forfaitaire, versée au PNRBV sur simple présentation d'un appel de fonds.

A noter que ce montant et ce pourcentage d'intervention correspondent globalement à la valorisation de la dépense prévisionnelle, estimée les années précédentes, du Département au titre des transports. Cette compétence est désormais transférée à la Région Grand Est.

Par ailleurs, pour la partie transport, les répartitions des cofinancements sont les suivantes :

<b>Financeurs</b>	<b>Participation prévisionnelle (TTC)</b>
Etat (Massif)	20 000,00
Région Grand Est	6 998,50 *
Intercommunalités et Région Grand Est	44 401,50 **
Recettes d'exploitation	11 037,69
<b>TOTAL</b>	<b>82 437,69</b>

*\* montant restant à la charge directe de la Région Grand Est pour les prolongements des lignes interurbaines qu'elle organise.*

*\*\*montant après déduction partielle des recettes*

Les Communautés d'Agglomération de Colmar, Mulhouse, Saint-Dié des Vosges et Epinal, les Communautés de Communes du Val d'Argent, de la Vallée de Kaysersberg, de la Vallée de Munster, de la Région de Guebwiller, de Thann – Cernay, de la Vallée de Saint-Amarin, de la Porte des Vosges méridionales, des Hautes Vosges participent au financement de cette partie transport.

Les crédits correspondants ont été inscrits lors de la DM1 2017.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de 4 500 € au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour les actions d'information et de communication de la Navette des crêtes au titre de 2017. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique sur présentation d'un appel de fonds,
- d'approuver la convention cadre de partenariat 2017 et de m'autoriser à la signer,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 65735, du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN